

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de la nouvelle loi communale

Art 90. - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 26 juin 2007 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19 H 30' précises

Le Secrétaire,

Le 13 juin 2007
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 29 mai 2007: Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Exercice 2006: Approbation
3. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Exercice 2007: Modification budgétaire n°1:
Service ordinaire: Approbation
4. Compte du CPAS et rapport annuel: Exercice 2006: Approbation
5. Budget du CPAS: Exercice 2007: Modification budgétaire n° 1: Service ordinaire: Approbation
6. Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants: Assemblée Générale extraordinaire du 27 juin 2007
 - a) Rapport du Réviseur et des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2006.
 - b) Rapport de gestion pour l'exercice 2006
 - c) Compte et bilan pour l'exercice 2006
 - d) Décharge aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes
 - e) Démissions et affiliations
 - f) Désignation d'un Réviseur
 - g) Modifications statutaires
7. IDEFIN: Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007: Décision

- a) Approbation des comptes annuels 2006 et de l'affectation du résultat
 - b) Décharge aux Administrateurs, au Commissaire-Réviseur et aux Commissaires
 - c) Modification et adaptation des statuts
 - d) Prescrit minimum du règlement d'ordre intérieur
 - e) Nominations statutaires
8. IDEG: Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007: Décision
- a) Approbation des comptes annuels 2006 et de l'affectation du résultat
 - b) Décharge aux Administrateurs, au Commissaire-Réviseur et aux Commissaires
 - c) Modification et adaptation des statuts
 - d) Prescrit minimum du règlement d'ordre intérieur
 - e) Nominations statutaires
9. INATEL: Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007: Décision
- a) Approbation des comptes annuels 2006 et de l'affectation du résultat
 - b) Décharge aux Administrateurs, au Commissaire-Réviseur et aux Commissaires
 - c) Modification et adaptation des statuts
 - d) Prescrit minimum du règlement d'ordre intérieur
 - e) Nominations statutaires
10. Elargissement d'une voirie le long d'un lotissement: Section de Saint-Denis:
Plan: Approbation

HUIS-CLOS

11. Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I: Décision
12. Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un maître spéciale de religion protestante: Décision
13. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
14. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

| | Compte 2005 | Budget 2006 | Compte 2006 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 37.240,41€ | 30.925,04€ | 41.286,92€ |
| Dépenses | 31.417,96€ | 30.925,04€ | 35.446,68€ |
| Boni | 5.822,45€ | 0 | 5.840,24€ |

3.

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|-----------------------|------------|------------|-------|
| Budget initial | 34.150,73€ | 34.150,73€ | 0 |
| Majoration de crédits | 9.139,74€ | 9.139,74€ | 0 |
| Nouveau budget | 43.290,47€ | 43.290,47€ | 0 |

La modification budgétaire trouve son origine dans le souhait de la Fabrique d'Eglise de poursuivre le rejointoiment et l'hydrofugation du pignon droit de l'Eglise afin de protéger les récentes peintures murales intérieures. Le financement serait réalisé par l'augmentation à due concurrence de la dotation communale au service extraordinaire.

4. Voir annexes (un exemplaire par parti politique remis au chef de groupe).

5.

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|--------------------------|---------------|---------------|----------|
| Budget initial | 1.395.958,66€ | 1.395.958,66€ | 0 |
| Augmentation des crédits | 111.824,39€ | 112.221,35€ | 396,96€ |
| Diminution des crédits | / | 396,96€ | -396,96€ |
| Nouveau budget | 1.507.783,05€ | 1.507.783,05€ | 0 |

Cette modification budgétaire s'explique principalement par l'intégration du résultat du compte 2006 et divers ajustements de dépenses mais n'implique aucune modification de la dotation communale.

6-9. /

10. La largeur de l'accotement le long du lotissement Artoisenet (6 parcelles dont 5 destinées à la construction) à Saint-Denis est insuffisante pour pouvoir y placer les équipements indispensables requis.

Il s'avère donc nécessaire de prévoir une zone de réservation de \pm 105 mètres de long sur une largeur d'1,50 mètre en bordure de la rue du Surtry.

La bande de terrain débordant de la sorte sur la propriété du lotisseur de même que les équipements installés par lui, seront cédés gratuitement à la Commune à la date qu'elle fixera et, en tout cas, au plus tard à la réception définitive des travaux.

L'enquête publique réalisée du 10 au 24 avril 2007 a suscité diverses observations de riverains.

11. Le Conseil d'Administration de la SCRL La Joie du Foyer se compose de 15 membres dont 7 mandataires de pouvoirs locaux répartis politiquement, selon la clé d'Hondt, en 2 PS, 2MR, 2 CDH et 1 Ecolo.
La ville de Namur a opté pour 1CDH, 1 MR, 2PS et 1 Ecolo tandis qu'Eghezée et La Bruyère seront représentés respectivement par 1MR et 1 CDH.
En date du 12 juin 2007, Le Collège Communal a proposé la candidature de Monsieur G.Charlot pour occuper cette fonction.
Il appartient au Conseil de se prononcer sur cette désignation.